Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA
FRANCE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

SERVICE NUCLEAIRE
Place de Louvain, 14
B-1000 Bruxelles, Belgique
Tel : 32/2.229.84.05 – Fax : 32/2.229.84.16
www.rpfrance.eu

Guillaume Gillet – Claire Rheinart - Jocelyne Fricot

Juillet 2012 - Numéro 21

La Lettre du Service Nucléaire

SOMMAIRE

Editorial p.1
Bilan de la Présidence danoise p.2
Perspectives pour la Présidence chypriote p.4
Parlement européen p.6
Bilan des « stress tests » p.7

L'Editorial

L'année 2012 aura démarré sous les mêmes auspices que l'année 2011, avec à l'agenda des dossiers aussi différents que porteurs d'enjeux.

Les « stress tests », qui rythment l'actualité européenne depuis l'accident de Fukushima, en mars 2011, se sont achevés en avril 2012, avec l'adoption du rapport de l'ENSREG, lui-même accompagné de 17 rapports nationaux. Cet exercice inédit, qui aura mobilisé les opérateurs et Autorités de sûreté nucléaire européennes, peut et doit être considéré comme un succès.

Il peut l'être, au vu de l'investissement humain et financier consenti, de l'intérêt qu'il a suscité dans le monde, et des résultats qu'il a produit. Il a en effet donné lieu à des recommandations substantielles visant à améliorer la sûreté nucléaire en Europe, à la lumière des évènements de Fukushima.
Il doit l'être, car il serait très regrettable que l'UE ne valorise pas, dans et hors de ses frontières, un exercice sans équivalent.

Ces évaluations complémentaires de sûreté, comme on les a dénommées en France, ont quelque peu « écrasé » l'actualité nucléaire européenne ces derniers mois. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'aux côtés de la sûreté, d'autres dossiers d'importance doivent être traités.

C'est le cas notamment d'ITER, qui nous oblige à l'égard de nos partenaires internationaux, du programme de recherche nucléaire H2020 EURATOM, ou encore de la directive sur les « normes de bases ».

Ces dossiers et tant d'autres méritent l'attention de l'UE. La Présidence chypriote les a inscrits à son agenda, et l'on ne peut que s'en féliciter.

Guillaume Gillet
Conseiller pour les affaires nucléaires

Le Groupe des Questions Atomiques (GQA) a traité les dossiers suivants sous Présidence danoise :

DANISH PRESIDENCY
OF THE COUNCIL OF THE
EUROPEAN UNION 2012

[Groupe des Questions Atomiques]

Directive « normes de bases »

La Présidence danoise a poursuivi le travail engagé par la Présidence polonaise (second semestre 2011). C'est dans ce contexte que le GQA a procédé à un premier examen du texte dans son intégralité, qui a permis d'introduire déjà des propositions de modifications dans la proposition initiale de la Commission. Le GQA a aussi agréé le principe de la création d'un groupe d'experts issus des Etats membres afin de faire progresser les discussions sur les nombreux aspects techniques que contient cette proposition de directive *(radon, approche graduée, radiation protection expert/officer …)*.

Règlement relatif au soutien de l'Union en faveur des programmes d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Bulgarie, Lituanie et Slovaquie

Cette proposition de règlement, adoptée par la Commission le 24 novembre 2011, a été examinée de façon approfondie sous Présidence danoise, ce qui a permis l'identification de nombreux points de convergence. Notamment, la question de la conditionnalité des aides, de leur pérennisation, de la réallocation des fonds en cas de retards ou mauvaise gestion des fonds alloués. Le dossier reste cependant ouvert, la Lituanie ayant réclamé un texte avec base juridique spécifique, la Commission s'y opposant. Le volet des montants budgétaires à allouer à chacun des trois pays reste également ouvert et est une composante des débats du futur Cadre Financier Pluriannuel.

Règlement instituant un instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) applicable à partir de 2014

Cette proposition vient proroger l'instrument instauré par le règlement n°300/2007/EURATOM, applicable jusqu'au 31 décembre 2013. Elle a pour objectif de soutenir la promotion et la mise en œuvre des normes les plus strictes en matière de sûreté et de radioprotection dans des pays tiers ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies responsables concernant le stockage ultime du combustible usé, la gestion des déchets, le déclassement des installations et l'assainissement d'anciens sites nucléaires.

Le GQA s'est saisi pour la première fois du nouveau règlement ICSN le 6 janvier 2012 et le texte a fait l'objet de diverses discussions sous Présidence danoise. Le Comité économique et social européen a rendu son avis sur ce texte le 14 mai 2012. Une approche générale partielle a été adoptée en juin 2012. Les débats ont été dominés par la relation à établir avec le Règlement horizontal de mise en œuvre voulu par la Commission pour l'ensemble des programmes d'action extérieure. La question de l'application des dispositions en matière de comitologie aux textes EURATOM a fait l'objet d'une déclaration de la France, et les modalités de cette application restent à définir.

Accord Euratom-Afrique du Sud

Le GQA s'est accordé sur les termes de l'accord Euratom – Afrique du Sud conclu par la Commission au nom de la Communauté EURATOM. Cet accord, dont l'objectif principal est d'encourager et faciliter la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, a ainsi pu être adopté le 7 juin 2012 par le Conseil.

2ème Réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention sur la Sûreté Nucléaire - Vienne, 27-31 août 2012

Un projet de directives de négociation a été présenté – tardivement - et examiné afin de permettre à la Commission européenne de représenter la Communauté EURATOM lors des négociations qui auront lieu à Vienne au mois d'août. Après quelques débats, il a été décidé de scinder le mandat en deux volets, l'un consacré aux améliorations à apporter aux procédures en matière de sûreté (indépendance du régulateur, revues par les pairs …), l'autre aux amendements qu'il serait utile d'apporter au texte même de la Convention sur la Sûreté Nucléaire.

[Groupe Conjoint « Recherche / Questions atomiques »]

Horizon 2020 - EURATOM

La Commission a adopté, en complément du programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », une proposition de règlement du Conseil sur le Programme-cadre de recherche et de formation de la Communauté Euratom (2014-2020). Celle-ci a été présentée par la Commission lors du dernier groupe conjoint sous Présidence polonaise et a fait l'objet d'un bref échange de vues sous Présidence danoise. Les débats devraient s'engager sous Présidence chypriote. Pour rappel, H2020 EURATOM couvre les recherches européennes en matière de fusion, de fission et radioprotection, ainsi que les activités directes dans le domaine nucléaire du Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission européenne. Il pourrait à terme reprendre les activités liées à la construction du réacteur ITER.

ITER

La Commission a adopté, le 21 décembre 2011, une proposition de décision du Conseil portant sur « un programme de recherche supplémentaire spécifique pour le projet ITER » et plaçant ce dernier en dehors du futur Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020. Cette proposition a été portée à l'ordre du jour d'une réunion sous Présidence danoise. A cette occasion, de nombreuses délégations ont exprimé leur refus de voir ce dossier examiné à ce stade, le principe même de l'exclusion de ce programme du CFP étant contesté. Lors du Conseil « Compétitivité » du 31 mai 2012, de nombreuses délégations, dont la France, ont réitéré leur opposition à la mise en œuvre d'un tel programme supplémentaire. Les discussions sur la réintégration éventuelle d'ITER dans le CFP se poursuivent dans le cadre plus global des négociations sur le futur budget de l'UE pour la période 2014-2020.

Conférences, sommets et autres évènements

7ème Session plénière du Forum européen sur l'énergie nucléaire (ENEF) - Bratislava, 14-15 mai 2012-07-10

Cette septième réunion du Forum, organisée en présence notamment des Premiers ministres tchèque, slovaque et du Commissaire à l'énergie Günther Oettinger, a été marquée par les discussions sur les conséquences et les enseignements à tirer de l'accident de Fukushima (stress tests, mesures de gestion de crise, transparence et communication notamment). Comme à l'accoutumée, trois tables rondes thématiques ont permis d'approfondir les débats portant sur l'évolution du cadre réglementaire en matière de sûreté nucléaire, sur les opportunités de l'énergie nucléaire en Europe et la feuille de route énergie 2050 (scénarios énergétiques envisagés par la Commission à cet horizon) ainsi que sur le niveau de confiance du public dans le nucléaire.

European Nuclear Energy Forum
Bratislava - Prague

Perspectives pour la Présidence chypriote

La Présidence du Conseil de l'UE est exercée par Chypre jusqu'à la fin de l'année 2012.

CYPRUS PRESIDENCY
OF THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION

Nous pouvons d'ores et déjà retenir les éléments suivants du programme chypriote sur les aspects nucléaires :

[Groupe des questions atomiques]

Directive « normes de base »

La Présidence chypriote du GQA, qui fait de ce dossier l'une de ses priorités, espère aboutir à un accord partiel sur un ou plusieurs des chapitres de cette directive.

2ème réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention sur la Sûreté Nucléaire - Vienne, 27-31 août 2012

Un projet de directives de négociation a été présenté et examiné afin de permettre à la Commission européenne de représenter la Communauté EURATOM lors des négociations qui auront lieu à Vienne au mois d'août. Il devrait être adopté début août.

Accord Euratom - Canada

Un projet d'accord de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été établi par la Commission, négocié avec la partie canadienne, puis présenté au Conseil en juillet 2011. En raison des observations formulées par certains Etats membres, dont la France, la renégociation de certaines dispositions avec la partie canadienne s'est avérée nécessaire. Les discussions pourraient reprendre sous Présidence chypriote.

Règlement établissant un système communautaire d'enregistrement des transporteurs de matières radioactives

Cette proposition de règlement, qui a pour objectif d'établir un système électronique d'enregistrement permettant au transporteur titulaire d'un certificat d'enregistrement d'effectuer des opérations de transport de substances radioactives dans l'ensemble de la Communauté, devrait être adoptée par la Commission sous Présidence chypriote. Les négociations pourraient démarrer au mois d'octobre, si la Présidence le décide.

Règlement fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique

En sommeil depuis plus d'un an en raison d'obstacles de nature juridique, ce dossier devrait revenir sur la table du Conseil à l'automne.

[Groupe Conjoint « Recherche/ Questions atomiques »]

Programme-cadre EURATOM (« Horizon 2020 »)

Les négociations portant sur le nouveau programme-cadre EURATOM devraient s'intensifier sous Présidence chypriote, permettant d'entrer dans une phase d'amendements formels au texte proposé par la Commission.

Réacteur à Haut Flux (HFR)

Cette proposition, qui vise à instaurer un nouveau programme complémentaire de recherche quadriennal (2012-2015) pour l'exploitation du HFR situé à l'Institut de l'Energie du Centre Commun de Recherche (CCR), à Petten (Pays-Bas), devrait être examinée par le GQA au cours du second semestre.

Directive « eau potable »

La Commission ENVI a été saisie sur le fond et a nommé Michèle Rivasi (Verts, France) rapporteure sur ce dossier. Cette dernière pourra s'appuyer sur l'avis Merkies (S&D, Pays-Bas) rédigé pour la Commission ITRE. Il est prévu que le Parlement adopte le rapport Rivasi en session plénière en janvier 2013.

Directive « normes de base »

La Commission ENVI a été saisie sur le fond sur ce dossier hautement technique. C'est à Thomas Ulmer (PPE, Allemagne) qu'incombe la tâche de rédiger le rapport. La Commission EMPL sera la seule à émettre un avis sur la proposition, la Commission ITRE ayant décidé de ne pas se prononcer.

Règlement relatif au soutien de l'Union en faveur des programmes d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Bulgarie, en Lituanie et en Slovaquie

G. Chichester (ECR, Royaume-Uni) a été nommé rapporteur pour la Commission ITRE, saisie sur le fond. L'avis de C. Haglund (ALDE, Finlande) devrait être adopté par la Commission BUDG en novembre.

Règlement instituant un instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) applicable à partir de 2014

H. Krahmer (ALDE, Allemagne) a été saisi du rapport de la Commission ITRE. La Commission BUDG sera la seule à émettre un avis (avis Kozlowski - PPE, Pologne) sur la proposition de règlement, la Commission ENVI ayant décidé de ne pas se prononcer. L'adoption du rapport Krahmer en session plénière est prévue en novembre.

Règlement H2020 EURATOM (2014-2018)

P. Skinner (S&D, Royaume-Uni), rapporteur pour la Commission ITRE saisie sur le fond, a diffusé son projet de rapport. La Commission BUDG, saisie pour avis, devrait adopter l'avis Haglund (ALDE, Finlande) en septembre. L'adoption du rapport Skinner en session plénière est prévue en novembre.

ITER

La Commission ITRE a nommé V. Remek (GUE, République Tchèque) rapporteur sur ce dossier. C. Haglund (ALDE, Finlande), ancien rapporteur pour avis sur l'extension du 7ème PCRD EURATOM pour les années 2012-2013, est en charge de l'avis de la Commission BUDG. Compte tenu du débat toujours ouvert sur la réintégration d'ITER dans le Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020, la Commission ITRE a décidé de différer son examen.

Achèvement des « stress tests » et instauration de mécanismes de suivi

Suite à l'accident nucléaire survenu le 11 mars 2011 dans la centrale nucléaire Fukushima-Daiichi et à la demande du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, une évaluation globale des risques et de la sûreté nucléaire de toutes les centrales nucléaires situées dans l'Union européenne a été engagée au moyen de tests de résistance (« stress tests »), dont les modalités ont été définies par l'ENSREG et la Commission européenne, en se fondant sur les travaux menés par WENRA.

Les tests ont été exécutés par les exploitants de centrales nucléaires, et leurs rapports transmis aux Autorités de sûreté nucléaire nationales. L'analyse des rapports des exploitants par les Autorités de sûreté, et les recommandations de ces dernières, ont été consignées dans les rapports finaux transmis fin 2011 à l'ENSREG. Les évaluations nationales ont ensuite fait l'objet d'une revue par les pairs, exercice qui s'est déroulé en deux temps : (1) une analyse documentaire sur chacun des thèmes identifiés par le cahier des charges de l'ENSREG, assortie d'une audition des Autorités de sûreté productrice des rapports nationaux (2) ensuite, des revues par pays, menées par des « pairs », comprenant des visites d'installations.

ENSREG
European Nuclear Safety Regulators Group

L'ENSREG et la Commission européenne ont adopté le 25 avril 2012 le rapport final des stress tests, qui conclut que tous les pays ont pris des mesures significatives pour améliorer la sûreté de leurs centrales. Outre les recommandations spécifiques adressées aux régulateurs nationaux dans les 17 rapports nationaux en annexe, le rapport identifie par ailleurs quatre pistes d'amélioration à traiter au niveau européen :

- Le développement par WENRA d'orientations pratiques sur l'évaluation des risques naturels (comprenant notamment les séismes, les inondations et les conditions climatiques extrêmes), des marges de sûreté hors dimensionnement et des effets falaise ;

- la reconnaissance par l'ENSREG de l'importance des examens périodiques de sûreté et de la nécessité de réévaluer les risques naturels au minimum tous les 10 ans ;

- La mise en œuvre des mesures identifiées visant à assurer l'intégrité du confinement des réacteurs ;

- La prise en considération par les régulateurs nationaux de la nécessaire mise en œuvre des mesures permettant la prévention d'accidents et leur « atténuation » en cas de risques naturels extrêmes.

Le rapport a été remis au Conseil européen des 28-29 juin 2012 et alimentera la communication que la Commission devrait soumettre au mois d'octobre aux chefs d'Etat et de gouvernement en guise de réponse au mandat confié lors du Conseil européen de mars 2011.

Conformément aux termes de la déclaration conjointe également adoptée le 25 avril 2012, l'ENSREG et la Commission européenne établissent actuellement un plan d'action comprenant notamment un processus de suivi des recommandations du rapport de l'ENSREG. Ce document, qui devrait être adopté fin juillet, prévoit notamment:

- L'établissement d'un plan d'actions par chaque régulateur national avant la fin de l'année 2012. Tous les plans nationaux seront disponibles sur le site internet d'ENSREG ;

- L’organisation d’un séminaire européen en février ou mars 2013 dans le but de discuter des progrès accomplis et du contenu des plans nationaux. Des séminaires analogues pourraient être organisés par la suite pour assurer le suivi des plans nationaux ;

- L’organisation de visites additionnelles, selon les modalités agréées par les régulateurs nationaux ;

- L’importance de la préparation et de la gestion des situations d’urgence. L’ENSREG demande à WENRA de travailler à l’élaboration de principes directeurs (« guidelines ») améliorés sur l’assistance mutuelle entre régulateurs. En outre, la Commission produira une étude afin de passer en revue les dispositions applicables en matière de préparation et de gestion des situations d’urgence et d’identifier les domaines dans lesquelles une action coordonnée pourrait améliorer le mode de fonctionnement actuel ;

- Une contribution au Plan d’actions défini par l’AIEA.